



Séance : 12 décembre 2024
Numéro : 12
Objet : Convention DDFIP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-quatre,
Le douze décembre,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 2 décembre 2024, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.
8 membres présents, 6 membres représentés, 13 membres absents.

Membres présents : Michel ARTUS, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Florence CAYLA, Colette FEYBESSE, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Jean-Michel REYNES, Anne-Claire SOLIER

Membres représentés : Roland AYGALENQ, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Marielle FERAL, Jacques GARDE, Christine PRESNE.

Membres absents : Valérie ABADIE-ROQUES, Anne CALMELS, Jean-Louis CALVET, Anne-Marie CONSTANS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Paul MARTY (excusé), Jean-Pierre MASBOU, Yannick RECOULES, Thierry SERIN, Eric TRANNOIS, Jean-François VIDAL.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Vu les statuts du SMICA

Vu la liste des missions exercées par le SMICA

Monsieur le Président indique aux membres du Comité syndical que collaborant depuis de nombreuses années ensemble, la DDFIP et le SMICA souhaitent renforcer leur partenariat au travers d'une convention. Cette dernière vise à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux adhérents du SMICA.

Les actions, promues à cette occasion, concernent ainsi le SMICA en tant que collectivité locale dans ses propres pratiques mais aussi, le SMICA en tant que syndicat mixte dans son accompagnement des adhérents quant à leurs pratiques budgétaire, financière et au respect de la réglementation en la matière. C'est, ainsi, que sont notamment visés le déploiement du compte financier unique, les différents protocoles d'échange standard ou encore la sécurisation des échanges financiers. En effet, l'Aveyron est, au même titre que le territoire national, concerné par des actes de cybermalveillance dont les faux ordres de virement.

Ce partenariat vise à faciliter l'observation de la réglementation financière et budgétaire publique et de faire ainsi du département de l'Aveyron un acteur majeur au bénéfice de la bonne utilisation des deniers publics.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la DDFIP

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président du S.M.I.C.A

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL